

L'Orias comptabilise, à ce jour, 113.356 inscriptions, en hausse de 5% depuis le début de l'année réparties entre 67.747 intermédiaires en assurance, banque et finance.

L'ensemble de ces inscriptions sont à renouveler avant le 31 janvier 2021.

RENOUVELLEMENT - CALENDRIER DES OPERATIONS

La procédure de renouvellement sera accessible, à partir de l'Espace professionnel de chaque intermédiaire sur le site internet, <https://pro.orias.fr/login>, à compter du 04 janvier 2021. Les opérations de renouvellement courent jusqu'au 31 janvier 2021.

À ce titre, il est rappelé les pièces nécessaires au renouvellement annuel d'inscription :

Catégories	Pièces nécessaires
Courtiers d'assurance ou de réassurance (COA)	Attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle courant jusqu'au 28/02/2022 Garantie financière si nécessaire Frais d'inscription*
Agents généraux (AGA) et mandataires d'assurance (MA)	Frais d'inscription*
Mandataires d'intermédiaires d'assurance (MIA)	Garantie financière si nécessaire Frais d'inscription*
Courtiers en opérations de banque et en services de banque (COBSP)	Attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle courant jusqu'au 28/02/2022 Garantie financière si nécessaire Frais d'inscription*
Mandataires exclusifs (MOBSPL) ou non (MOBSP) et les mandataires d'intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement (MIOBSP)	Garantie financière si nécessaire Frais d'inscription*
Conseiller en investissement financier (CIF)	Attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle courant jusqu'au 28/02/2022 Frais d'inscription* Frais de contribution AMF
Conseiller en investissements participatifs (CIP)	Attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle courant jusqu'au 28/02/2022 Frais d'inscription* Frais de contribution AMF
Intermédiaire en financement participatif (IFP)	Attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle courant jusqu'au 28/02/2022 Frais d'inscription*
Agent lié de prestataire de services d'investissement (ALPSI)	Frais d'inscription*

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les frais annuels d'inscription s'élèvent à 25 euros.

L'ouverture du renouvellement donnera lieu à l'envoi d'un courriel informant chaque intermédiaire de la ou les catégories à renouveler.

Tout au long du mois de janvier, diverses relances mail seront effectuées pour chaque catégorie d'inscription, demeurant incomplètes et décrivant les éléments à compléter.

Il est recommandé de privilégier les démarches en ligne, y compris le règlement des frais d'inscription

Par ailleurs, l'Orias enregistre de nombreuses télétransmissions venant compléter les demandes de renouvellement provenant des entreprises mandantes, des assureurs de responsabilité civile professionnelle et/ ou des garants financiers.

En cas de non-renouvellement dans les délais impartis, et après une relance par lettre recommandée avec A/R début février, la commission d'immatriculation de l'Orias prononcera la suppression d'inscription de la (les) catégorie(s) concernée(s) début mars 2021.

Orias

Créé en 2007, l'ORIAS est un organisme parapublic. Placé sous la tutelle de la Direction Générale du Trésor, il a pour mission d'enregistrer les intermédiaires en assurance, banque et finance en vérifiant qu'ils remplissent bien les conditions et exigences prévues par le Code des Assurances et le Code Monétaire et Financier. L'immatriculation de ces intermédiaires est obligatoire.

Présidé par Philippe Poiget depuis le 1^{er} janvier 2019 et dirigé par Daisy Facchinetti, Secrétaire Générale, l'ORIAS est piloté par les organisations professionnelles représentatives du secteur de l'assurance, de la banque et de la finance.

Relations Presse

LTV COMMUNICATION

Laura TEBoulLE-VASSEN

Consultante RP

Tél. : 07 86 71 71 36

laurateboulle@ltycommunication.com